

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREALABLEMENT AU VOTE DU BUDGET 2025

DELIBERATION DEL-2025-01/n°01

Le mardi 28 janvier 2025 à 10h00, le Conseil d'Administration légalement convoqué le mercredi 15 janvier 2025, s'est réuni au Centre de Gestion de Charente-Maritime, sur proposition du Président, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Alexandre GRENOT, Maire des Gonds.

COLLECTIVITÉS / ÉTABLISSEMENTS AFFILIÉS			
TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Alexandre GRENOT, Maire des GONDS Président	Présent	Isabelle BERTIN, Conseillère municipale de COURCON	
Marie-Danielle GIRAudeau, Maire de FONTAINES D'OZILLAC 1 ^{ère} Vice-Présidente	Présente	Laurent MORICHON, Maire de TESSON	
Laurent BOUILLÉ, Maire de SONNAC 2 ^{ème} Vice-Président	Excusé	Françoise DURAND, Maire-Adjointe de BUSSAC-SUR-CHARENTE	Excusée
Sylvie MARCILLY, Conseillère municipale de FOURAS 3 ^{ème} Vice-Présidente	Excusée	Denis ROUYER, Maire de LA GRIPPERIE-SAINT-SYMPHORIEN	
David BAUDON, Maire de LA JARRIE 4 ^{ème} Vice-Président	Présent	Joëlle BOULON, Maire d'ARCES-SUR-GIRONDE	
Ornella TACHE, Maire de PAILLÉ	Excusée	Gérard BOUHIER, Maire de TAUGON	Excusé
Maud MAINGOT, Maire de SOUBRAN	Excusée – Pouvoir à Mme RIVIÈRE		
Monique RIVIÈRE, Maire de SAINTE-RADEGONDE	Présente	Gilles GAY, Maire d'AIGREFEUILLE D'AUNIS	
Jean-Marie TONNEAU, Maire de BOUGNEAU	Présent	Marie BASCLE, Maire des MATHES	
Renée BONNEAU, Maire de SAINT-LOUP DE SAINTONGE	Excusée	François VENDITTOZZI, Maire de VILLEDoux	Excusé
Julien MOUCHEBOEUF, Maire de MONTGUYON	Excusé – Pouvoir à M. GRENOT	Anne DRIBAUT, Maire-Adjointe de SAINT-AIGULIN	
Alisson CURTY, Maire de CIRÉ-D'AUNIS	Excusée	Olivier MARTIN, Maire de CORME-ECLUSE	Présent
René ESCLOUPIER, Maire d'AUMAGNE	Excusé	Suzanne FAVREAU, Maire de SIECQ	
Catherine DESPREZ, Maire de SURGÈRES	Excusée – Pouvoir à Mme GUIMBERTEAU	Mikaël MOINET, Maire de NIEUL-LES-SAINTEs	
Jean-Michel CHATELIER, Maire de MEURSAC	Présent		
Annick THIBAUT, Maire-Adjointe de JONZAC	Excusée – Pouvoir à Mme GIRAudeau	Patrick RAYTON, Maire de LA COUARDE-SUR-MER	
Alain FOUCHER, Maire de GRANDJEAN	Présent	Isabelle TARDY, Maire de CLION-SUR-SEUGNE	
Myriam DEBARGE, Maire-Adjointe de SAINT-JEAN-D'ANGELY		Didier ROBLIN, Maire d'YVES	
Simon VILLARD, Maire de SAINT-FROULT		Catherine LEJEUNE, Maire-Adjointe de SAINT-TROJAN-LES-BAINS	
Marie-Line CHEMINADE, Vice-Présidente de la CDA de Saintes	Présente	Jean-Claude GODINEAU, Président de la CDC Vals de Saintonge	
Jean-Pierre SERVANT, Président de la CDC Aunis Atlantique	Excusé – Pouvoir à M. BAUDON	Corinne ETOURNEAU, Présidente du SIPAR de Burie / Matha / Saint-Hilaire	
Lise MATTIAZZO, Conseillère communautaire de la CDC de Haute-Saintonge	Excusée	Gérard PONS, Président du Syndicat mixte du Port de Commerce de Rochefort / Tonnay-Charente	

COLLECTIVITÉS / ÉTABLISSEMENTS NON AFFILIÉS ADHÉRENTS AU SOCLE COMMUN			
TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Laurent CHANTOURY, Conseiller municipal de SAINTES	Excusé	Nadine DAVID, Maire-adjointe de ROYAN	
Marylise FLEURET-PAGNOUX, Conseillère municipale de LA ROCHELLE		Caroline CAMPODARVE-PUENTE, Maire-adjointe de ROCHEFORT	
Isabelle GIREAUD, Administratrice du CCAS de Rochefort	Excusée – Pouvoir à M. TONNEAU	Laurence PADROSA, Administratrice du CCAS de Rochefort	
Denis MOALLIC, Administrateur du CCAS de Royan	Excusé – Pouvoir à M. CHATELIER	Danièle CARLIER MIZRAHI, Administratrice du CCAS de La Rochelle	
Chantal GUIMBERTEAU, Conseillère départementale	Présente		
Dominique GUÉGO, Conseiller départemental			

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Mme Marie-Danielle GIRAudeau assurait les fonctions de Secrétaire de séance.

MEMBRES EN EXERCICE :	28
MEMBRES PRESENTS :	10
NOMBRE DE POUVOIRS :	07
NOMBRE DE VOTANTS :	17

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

M. Sylvain POULARD, Payeur départemental
 Mme Nathalie PARLANT, Directrice du CDG17
 Mme Corinne LARRÈRE, Assistante de Direction du CDG17
 M. Adrien DUBOIS, Responsable Pôle Ressources du CDG17

**AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
 PREALABLEMENT AU VOTE DU BUDGET 2025**

**DELIBERATION
 DEL-2025-01/n°01**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Rappelant que les dispositions issues de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales autorisent l'exécutif du Centre de Gestion, sur autorisation de l'organe délibérant, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date ;

Que cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits concernés qui sont inscrits au budget lors de son adoption ;

Considérant qu'en application de ces dispositions, il convient d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement par anticipation sur l'exercice 2025 des dépenses d'investissements détaillées ci-après :

Chapitre - Article - (libellé)	Montant par chapitre des crédits ouverts au budget 2024	Montant par chapitre correspondant au quart des crédits ouverts au budget 2024	Montant détaillé par article pouvant être engagé, liquidé et mandaté avant le vote du BP 2025
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	98.000,00 €	24.500,00 €	
I – 20 – 2031 (Frais d'étude, recherche, développement)			24.500,00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	340.200,00 €	85.050,00 €	
I – 21 – 2181 (Installations générales, agencements divers)			50.000,00 €
I – 21 – 21838 (Autre matériel informatique)			25.050,00 €
I – 21 – 21848 (Autres matériels de bureau et mobiliers)			10.000,00 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	610.000,00 €	152.500,00 €	
I – 23 – 237 Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles)			76.000,00 €
I – 23 – 238 Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles)			76.500,00 €
TOTAL	1.048.200,00 €	262.050,00 €	262.050,00 €

DEL-2025-01/n°01

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :


- Autorise le Président à engager, liquider et mandater par anticipation sur l'exercice 2025 les dépenses d'investissements détaillées ci-dessus.

Rapport n°01

Délibéré le 28 janvier 2025

Fait à La Rochelle, le 28 janvier 2025.

Le Président


Alexandre GRENOT

